

.....
DEPARTEMENT DE MAYOTTE

.....
COMMUNAUTE DES
COMMUNES DU NORD DE
MAYOTTE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMPTE-RENDU
SEANCE DU 27 mai 2021**

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-SEPT MAI, A QUAINZE HEURE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE S'EST REUNI EN SON SIEGE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR SAINDOU ASSANI BAMCOLO, LE PRESIDENT.

Les membres présents en séance :

BAMCOLO Assani Saïndou, DAOUDOU Soumaila, HANAFFI Marib, HASSANI Chayibati, EL-ANZIZE Mariatti Binti, ALI M'BAE Chakila, DIMASSI Antufa, MOUHAMED Chafika, HOUSSENI Saïndou, SOUFFOU Raïanty, HAMISSE Sélémani, SAID SOUF Charifa, CHAMSSIDINE Soyif, ISSA Echati, DJANFAR Hidaïa, AHAMADA Chadhouli Ben, ALI Zoulaïha.

Le ou les membres ayant donné procuration

AHAMED Ben Abdillahi a donné procuration à BAMCOLO Assani Saïndou
MROUDJAE Bacari a donné procuration à ALI M'BAE Chakila.

Le ou les membres absent(s) :

ABDALLAH Hachimya, BOINAIDI Manrouf, YSSOUF BACAR Yassir, MOUANDHU Ousseni, ABDALLAH Tayza, NABOUHANE Mourtadhoi, SAID ISSOUF Idrissa, MADI Ali, MOUCHITALI Saloua, AHAMADI Said, NIDHOIRE Yasmine, BOURANI Faysoili, HOUMADI Bahati, FAHARDINE Ahamada, MADI Charafoudine, HAMIDOUNI Singua, CHAHARANI Baharousoifa, BEN SAID Laïthidine, SAIDINA Anrifia, MOCOLO Youssef, DAROUECHI Ahmed.

Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saïndou BAMCOLO, le Président.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Chafika MOUHAMED.

La loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit, jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire (1er juin 2021 aux termes de la loi du 15 février 2021), que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, les commissions permanentes des conseils départementaux et régionaux, de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte et les bureaux des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent

